Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212202089-20251219-20251203-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETTAZ. GALLAIS. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Absents excusés :
Yves BAZY (Pouvoir donné à Adrien MENIER)
Stéphanie ROBERT (Pouvoir donné à Alain GALLAIS)
Norbert SIMONET (Pouvoir donné à Bertrand GALLEE)

Date de la convocation :
Le 11 décembre 2025

Secrétaire : Bertrand GALLEE

Délibération n°03-12-2025 : Prise de décision concernant la participation de la commune au projet Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Monsieur le Maire remémore à l'Assemblée Délibérante qu'un membre de l'association Tricotin est venue présenter leurs activités au sein de l'Éprouvette basée à Saint-André-des-Eaux.

Pour rappel, Tricotin propose gratuitement des ateliers sur la parentalité à tous les publics sur une ½ journée par semaine animés par des professionnels afin de s'informer, trouver du soutien ou encore échanger autour de différents sujets.

Tricotin porte le projet LAEP qui a été approuvé en conseil communautaire. Dinan Agglomération participera donc financièrement au programme de l'association Tricotin à hauteur de 2,100.00€.

Le reste à charge d'un montant d'environ 1,600.00€ doit être réparti entre les 8 communes qui adhéreraient au prorata du nombre d'habitants. La participation de Plouasne s'élèverait à 500€ maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE POSITIONNE** concernant l'adhésion de la commune de Plouasne au projet LAEP soutenu par l'association Tricotin pour un montant maximum de 500€ :
  17 voix pour
  01 abstention
  La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Michel DAUGAN
Le Maire

Bertrand GALLEE
Le Secrétaire

MAIRIE DE PLOUASNE * Côtes-d'Armor *

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 19/12/2025
Publié ou notifié le : 19/12/2025